

PROCES-VERBAL D'AFFICHAGE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 JANVIER 2026 A 18H

DÉPARTEMENT DU GARD

Arrondissement de Nîmes

Canton de Roquemaure

COMMUNE DE LIRAC

L'an deux mille vingt-six et le mardi 27 janvier à dix-huit heures, Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

Présents : CLEMENTE Cédric – LAVINA Bernard – CARMINATI Antoinette - BLANCHARD Patrick – BOINEAU Sandrine - FIGUEIREDO Jessica – JOSSIN Angélique - DUROU Marion – AYME Stéphane – VAUTRIN Éric

Procurations : BROUARD Aurélie donne procuration à AYME Stéphane.

A été nommée secrétaire : BOINEAU Sandrine

M le Maire propose aux membres présents de rajouter une question à l'ordre du jour :

- Délibération portant autorisation à Monsieur le Maire de déposer une Déclaration Préalable concernant des travaux de toiture à la mairie annexe

A l'unanimité, les membres présents acceptent de rajouter cette question n°6 à l'ordre du jour.

QUESTION 1

Rapporteur : M le Maire

Approbation du procès-verbal et des délibérations du Conseil Municipal du mardi 25 novembre 2025

Pas d'intervention.

Unanimité

QUESTION 2

Rapporteur : M le Maire

Délibération portant sur la convention de participation volontaire au financement du FSL dans le cadre du 8ème PDALHPD (2025-2029)

Pas d'intervention

Unanimité

QUESTION 3

Rapporteur : M le Maire

Délibération portant sur la décision de modifier en multisite la structure France Services de Lirac avec le SIDSCAVAR et la signature de la convention pour la mise en œuvre du dispositif sur la commune de Rochefort du Gard

Village authentique



Mairie de Lirac
65, rue du Pont du Nizon
30126 Lirac

Téléphone accueil
04 66 50 01 54

Email
accueil@lirac.fr

Site internet
www.lirac.fr

SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 27 JANVIER
2026
A 18H
2/2

Intervention : M. DUROU
Unanimité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUESTION 4

Rapporteur : M le Maire
Délibération portant sur l'adoption des modifications des statuts du SIVU de l'Yeuseraie
Pas d'intervention.
Unanimité

QUESTION 5

Rapporteur : M le Maire
Délibération portant sur une demande de subvention au travers de la DETR 2026 concernant les travaux de réfection de la toiture de la mairie annexe
Pas d'intervention.
Unanimité

QUESTION 6

Rapporteur : M le Maire
Délibération portant autorisation à Monsieur le Maire de déposer une Déclaration Préalable concernant des travaux de toiture à la mairie annexe
Pas d'intervention.
Unanimité

QUESTION 7

Questions diverses

La séance est levée à 19H40

La Secrétaire
Sandrine BOINEAU



Le Maire
Cédric CLEMENT



Village authentique



Mairie de Lirac
65, rue du Pont du Nizon
30126 Lirac

Téléphone accueil
04 66 50 01 54

Email
accueil@lirac.fr

Site internet
www.lirac.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 01-2026

Nature de l'acte : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

DÉPARTEMENT DU GARD

Arrondissement de Nîmes

Canton de Roquemaure

COMMUNE DE LIRAC

Séance du 27 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six et le mardi 27 janvier à dix-huit heures, Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

Présents : CLEMENTE Cédric – LAVINA Bernard – CARMINATI Antoinette - BLANCHARD Patrick – BOINEAU Sandrine - FIGUEIREDO Jessica – JOSSIN Angélique - DUROU Marion – AYME Stéphane – VAUTRIN Éric

Procurations : - BROUARD Aurélie donne procuration à AYME Stéphane.

A été nommée secrétaire : BOINEAU Sandrine

OBJET : Délibération portant sur la convention de participation volontaire au financement du FSL dans le cadre du 8ème PDALHPD (2025-2029).

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est un dispositif essentiel de la politique sociale du Département. Il permet d'accorder des aides financières aux personnes et familles éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement ou s'y maintenir, ainsi que pour faire face à leurs factures d'énergie, d'eau et de téléphone.

Dans le cadre du 8ème Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) couvrant la période 2025-2029, le Département sollicite le renouvellement de l'engagement des partenaires locaux.

Bien que la participation financière des communes et des intercommunalités au FSL soit volontaire, la collectivité de [Nom de la collectivité] a toujours considéré ce dispositif comme un levier majeur de lutte contre la précarité et l'exclusion.

Le montant de la contribution annuelle est fixé à 0.25€ par habitant, représentant pour notre collectivité une dépense annuelle de 244 € majoré du coefficient correcteur du potentiel fiscal par habitant.

Considérant l'intérêt pour la collectivité de soutenir les ménages en difficulté sur son territoire à travers un guichet unique d'aides ; Considérant que cette participation s'inscrit dans une démarche de solidarité territoriale renforcée pour la période 2025-2029

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention de participation volontaire au financement du FSL pour la période 2025-2029 ;
- **Décide** de verser une contribution annuelle d'un montant de de 244 € majoré du coefficient correcteur du potentiel fiscal par habitant ;
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'exercice en cours et des exercices suivants ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans susdits.

Le Maire Cédric CLEMENTE



Acte rendu exécutoire
 après dépôt en Préfecture
 et publication

Village authentique



Mairie de Lirac
 65, rue du Pont du Nizon
 30126 Lirac

Téléphone accueil
 04 66 50 01 54

Email
 accueil@lirac.fr

Site internet
 www.lirac.fr

"Mon village vit et
 nous unit."



Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le 30/01/2026
ID : 030-213001498-20260127-DEL02_1_2026-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL **N° 02-2026**

Nature de l'acte : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

DÉPARTEMENT DU GARD

Arrondissement de Nîmes

Canton de Roquemaure

COMMUNE DE LIRAC

L'an deux mille vingt-six et le mardi 27 janvier à dix-huit heures, Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

Présents : CLEMENTE Cédric – LAVINA Bernard – CARMINATI Antoinette - BLANCHARD Patrick – BOINEAU Sandrine - FIGUEIREDO Jessica – JOSSIN Angélique - DUROU Marion – AYME Stéphane –VAUTRIN Éric

Procurations : - BROUARD Aurélie donne procuration à AYME Stéphane.

A été nommée secrétaire : BOINEAU Sandrine

OBJET : Délibération portant sur la décision de modifier en multisite la structure France Services de Lirac avec le SIDSCAVAR et la signature de la convention pour la mise en œuvre du dispositif sur la commune de Rochefort du Gard.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10 + 1 procurations
Date de la convocation		
21/01/2026		
Date d'affichage		
21/01/2026		

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publication

Village authentique

Mairie de Lirac
65, rue du Pont du Nizon
30126 Lirac

Téléphone accueil
04 66 50 01 54

Email
accueil@lirac.fr

Site internet
www.lirac.fr

"Mon village vit et nous unit."

Initié en 2019, le déploiement du réseau des Maisons France Services répond à une volonté gouvernementale de garantir à chaque citoyen l'accès à un bouquet de services publics de qualité à moins de 30 minutes de son domicile.

Ciblant prioritairement les zones rurales et les quartiers de la politique de la ville, ce dispositif repose sur trois piliers :

- La proximité : un guichet unique pour les démarches du quotidien.
- L'accompagnement : la présence constante de deux agents polyvalents formés pour assister les usagers.
- Le partenariat : un socle obligatoire de référents territoriaux (CAF, CPAM, CNAV, MSA, Pôle Emploi, La Poste, ainsi que les ministères de l'Intérieur, de la Justice et des Finances Publiques).

Dans le cadre de l'évolution de la structure France Services Lirac vers un format multisite, le SIDSCAVAR souhaite étendre son maillage territorial.

Ce projet prévoit l'implantation d'une nouvelle antenne sur la commune de Rochefort-du-Gard. Cette extension vise à renforcer l'offre de proximité pour les administrés du secteur.

Le déploiement de cette antenne est conditionné par la signature de la convention de partenariat ci-jointe. Celle-ci définit les modalités opérationnelles, financières et les engagements respectifs des parties pour assurer la pérennité et la qualité du service rendu.

Délibération n°02/2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la modification de la structure France Services Lirac vers un format multisite ;
- **Approuve** la convention de partenariat avec le SIDSCAVAR ci-jointe ;
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans susdits.

Le Maire
Cédric CLEMENT



Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le 30/01/2026
ID : 030-213001498-20260127-DEL02_1_2026-DE

Village authentique



Mairie de Lirac
65, rue du Pont du Nizon
30126 Lirac

Téléphone accueil
04 66 50 01 54

Email
accueil@lirac.fr

Site internet
www.lirac.fr

*"Mon village vit et
nous unit."*

Délibération n°02/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 03-2026

Nature de l'acte : 5.7 Intercommunalité

DÉPARTEMENT DU GARD

Arrondissement de Nîmes

Canton de Roquemaure

COMMUNE DE LIRAC

L'an deux mille vingt-six et le mardi 27 janvier à dix-huit heures, Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

Présents : CLEMENTE Cédric – LAVINA Bernard – CARMINATI Antoinette - BLANCHARD Patrick – BOINEAU Sandrine - FIGUEIREDO Jessica – JOSSIN Angélique - DUROU Marion – AYME Stéphane – VAUTRIN Éric

Procurations : - BROUARD Aurélie donne procuration à AYME Stéphane.

A été nommée secrétaire : BOINEAU Sandrine

OBJET : Délibération portant sur l'adoption des modifications des statuts du SIVU de l'Yeuseraie.

M Le Maire expose à l'assemblée la nécessité de procéder à une modification des statuts du SIVU de l'Yeuseraie.

Cette évolution permettra de mettre à jour le nouveau périmètre des communes membres et de définir un nouveau fonctionnement des délégués.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** les modifications des statuts du SIVU de l'Yeuseraie en date du 13 janvier 2026 telles qu'annexées à la présente délibération.
- **Adopte** les nouveaux statuts dans leur globalité.
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **Dit** que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet du Gard et transmise au SIVU de l'YEUSERAIE.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans susdits.

Le Maire
 Cédric CLEMENTE



Village authentique



Mairie de Lirac
 65, rue du Pont du Nizon
 30126 Lirac

Téléphone accueil
 04 66 50 01 54

Email
 accueil@lirac.fr

Site internet
 www.lirac.fr

"Mon village vit et nous unit."

Délibération n°03/2026



Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le 30/01/2026
ID : 030-213001498-20260127-DEL04_1_2026-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD

Arrondissement de Nîmes

Canton de Roquemaure

COMMUNE DE LIRAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 04-2026

Nature de l'acte : 7.5 Subventions

Séance du 27 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six et le mardi 27 janvier à dix-huit heures, Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

Présents : CLEMENTE Cédric – LAVINA Bernard – CARMINATI Antoinette - BLANCHARD Patrick – BOINEAU Sandrine - FIGUEIREDO Jessica – JOSSIN Angélique - DUROU Marion – AYME Stéphane – VAUTRIN Éric

Procurations : - BROUARD Aurélie donne procuration à AYME Stéphane.

A été nommée secrétaire : BOINEAU Sandrine

OBJET : Demande de subvention – DETR 2026 concernant les travaux de réfection de la toiture de la mairie annexe.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la toiture de la mairie annexe présente aujourd'hui de graves risques d'effondrement. Cet état de péril résulte de la vétusté avancée de la charpente, une situation considérablement aggravée par l'intensité des épisodes pluvieux survenus au cours de l'année dernière.

Considérant l'impératif de sécurité publique et la nécessité de préserver le patrimoine communal, il est désormais urgent de procéder à la réfection complète de la structure.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 47 000,00 €

Monsieur le Maire précise que ce projet est éligible à un soutien financier de l'État. Il propose donc de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) auprès de la Préfecture du Gard.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** la réfection de la toiture de la mairie annexe ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'Investissement au travers de la DETR pour 2026 :
 - coût estimatif de l'opération : 47 000 € HT, montant de la subvention sollicitée : 18 800 € soit 40 % du montant de l'opération HT.
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES	%	2026
TRAVAUX		47 000,00 €
		TOTAL HT 47 000,00 €

Village authentique



Mairie de Lirac

65, rue du Pont du Nizon
30126 Lirac

Téléphone accueil
04 66 50 01 54

Email
accueil@lirac.fr

Site internet
www.lirac.fr

"Mon village vit et nous unit."

Délibération n°04/2026

RECETTES	%	
ETAT (DETR)	40	18 800,00 €
FONDS PROPRE	60	28 200,00 €
	TOTAL HT	47 000,00 €
	TVA	9 400,00 €
	TTC	56 400,00 €

- **S'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours ;
- **Autorise** M le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans susdits.

Le Maire
Cédric CLEMENT



Cédric Clement

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le 30/01/2026
ID : 030-213001498-20260127-DEL04_1_2026-DE

Village authentique



Mairie de Lirac
65, rue du Pont du Nizon
30126 Lirac

Téléphone accueil
04 66 50 01 54

Email
accueil@lirac.fr

Site internet
www.lirac.fr

"Mon village vit et nous unit."

Délibération n°04/2026



Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le 30/01/2026
ID : 030-213001498-20260127-DEL05_1_2026-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD

Arrondissement de Nîmes

Canton de Roquemaure

COMMUNE DE LIRAC

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10 + 1 procurations

Date de la convocation
21/01/2026

Date d'affichage
21/01/2026

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publication

Village authentique



Mairie de Lirac
65, rue du Pont du Nizon
30126 Lirac

Téléphone accueil
04 66 50 01 54

Email
accueil@lirac.fr

Site internet
www.lirac.fr

"Mon village vit et
nous unit."

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 05-2026

Nature de l'acte : 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

Séance du 27 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six et le mardi 27 janvier à dix-huit heures, Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

Présents : CLEMENTE Cédric – LAVINA Bernard – CARMINATI Antoinette - BLANCHARD Patrick – BOINEAU Sandrine - FIGUEIREDO Jessica – JOSSIN Angélique - DUROU Marion – AYME Stéphane –VAUTRIN Éric

Procurations : - BROUARD Aurélie donne procuration à AYME Stéphane.

A été nommée secrétaire : BOINEAU Sandrine

OBJET : Délibération portant autorisation à Monsieur le Maire de déposer une Déclaration Préalable concernant des travaux de toiture à la mairie annexe

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles R. 421-17 et 421-17-1 ;

Considérant l'urgence de réhabiliter la toiture de la mairie annexe qui présente un risque d'effondrement,

Considérant que la réalisation de ces travaux susmentionnés nécessite le dépôt d'une déclaration préalable de travaux conformément au Code de l'Urbanisme susvisé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'organe délibérant décide :

- **D'autoriser** M le Maire à déposer une demande de déclaration préalable de travaux concernant la réhabilitation complète de la toiture de la mairie annexe comme évoqué ci-dessus,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les décisions et signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans susdits.

Le Maire
Cédric CLEMENTE

